



Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75007 PARIS

Rémy POINTEREAU

Paris, le 22 décembre 2021

SENATEUR DU CHER

Monsieur le Ministre,

*Vice-président de la
Commission de
l'Aménagement du
Territoire et du
Développement durable*

Mon attention a récemment été appelée concernant le délai de prescription de dépôt de dossier portant indemnisation pour des vétérans des essais nucléaires pour les ayants droits auprès du CIVEN pour les vétérans décédés avant le 31 décembre 2018.

*1^{er} Vice-président de la
Délégation Sénatoriale aux
Collectivités Territoriales
et à la Décentralisation*

En effet, un administré de ma région, M. Jean-LOUIS CAMUZAT, qui est également le président de l'Association des Vétérans des Essais Nucléaires (AVEN), s'interroge sur l'application du délai supplémentaire (*fixé au 31 décembre 2021*) pour déposer le type de dossier précité ; délai que vous auriez accordé lors d'une visioconférence tenue le 23 février dernier.

CONSEILLER REGIONAL

Ref : sr

Par ailleurs, au nom de l'association qu'il préside, il formule le souhait que vous apportiez une modification, qui me semble tout à fait légitime, à l'article 1^{er} de la loi dite « Morin » du 5 janvier 2010 afin d'ajouter un nouvel alinéa visant à préciser, je cite : que « *les ayants droit des personnes peuvent obtenir réparation intégrale de leur préjudice tant en leur nom propre qu'au titre de l'action successorale* ».

À la lecture de ces éléments, je sollicite de votre bienveillance un examen attentif au présent dossier.

Vous remerciant de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous accorderez à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bien respectueusement

Rémy POINTEREAU